

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE PRODUITS

I – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services et contrats de vente conclus par EPS CONCEPT auprès de tout acheteur de produits ou demandeur de prestations de services pour une activité professionnelle et ce, quelque soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur et notamment ses conditions générales d'achat. Ainsi, sauf convention particulière, expresse et écrite, les commandes qui sont passées à EPS CONCEPT entraînent l'acceptation formelle et sans exception des présentes conditions générales de vente et de prestations de services, ci-après dénommées "CGV".

Toute convention particulière ou toute dérogation aux CGV de EPS CONCEPT doivent faire l'objet de stipulations spéciales écrites.

Les présentes conditions générales de vente qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par des stipulations spéciales ou par des nouvelles conditions générales de vente conservent leur plein et entier effet.

Le fait que EPS CONCEPT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations ci-après ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des présentes CGV.

II – Offres

Les offres de EPS CONCEPT qui peuvent prendre les formes d'un devis ou d'une proposition commerciale n'engage EPS CONCEPT que pour une durée d'un mois à compter de leur envoi. En tout état de cause, elles sont toujours stipulées sous réserve de disponibilité tant en terme de produits que de main-d'œuvre au moment de la commande.

III – Commandes

Les ventes de prestations et de produits ne sont parfaites qu'après l'établissement d'un devis ou d'une proposition commerciale et acceptation expresse et par écrit de la commande de l'acheteur par EPS CONCEPT matérialisé par un accusé de réception émanant d'EPS CONCEPT d'une part et le paiement d'un acompte d'autre part.

Les commandes doivent être confirmées par écrit au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'acheteur.

EPS CONCEPT confirmera la réception dudit bon de commande.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par l'acheteur ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités d'EPS CONCEPT, que si elles sont notifiées par écrit, 30 jours avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services ou des produits commandés, après signature par l'acheteur d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

En cas d'annulation de la commande par l'acheteur après son acceptation par EPS CONCEPT, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande tel que défini à l'article "conditions de règlement – Délais de règlement" des présentes CGV sera de plein droit acquis à EPS CONCEPT et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, il n'y aurait pas eu d'acompte versé à la commande et en cas d'annulation, sauf cas de force majeure, une somme correspondant à 30 % de la facture totale sera acquise à EPS CONCEPT à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice ainsi subi.

IV – Tarifs

Les produits et services sont fournis au tarif mentionné sur le devis ou la proposition commerciale remis à l'acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. Dans le cas où il n'y aurait pas eu de devis ou de proposition commerciale, les prestations de services et les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande par l'acheteur.

Une facture est établie par EPS CONCEPT et remise à l'acheteur lors de chaque fourniture de services ou lors de chaque livraison de produits.

Ces prix sont nets et hors taxes, et pour les produits, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'acheteur.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'acheteur concernant notamment les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'acheteur.

V – Conditions de paiement

Un acompte selon les conditions de votre devis est exigé lors de la passation de commande. Le solde du prix est payable selon les conditions de règlement stipulés sur l'offre acceptée. En cas de chantier d'une durée supérieure à 3 semaines, des factures de situation vous seront transmises en fonction de l'avancement des travaux. En cas de réserves émises lors de la réception de chantier, le montant retenu ne pourra pas excéder 5% du montant global.

EPS CONCEPT ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services ou des produits commandés par l'acheteur si celui-ci ne paye pas le prix dans les conditions ainsi définies.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15,60 % l'an du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à EPS CONCEPT, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à EPS CONCEPT par l'acheteur, sans préjudice de toute action que EPS CONCEPT serait en droit d'intenter à ce titre, à l'encontre de l'acheteur. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, EPS CONCEPT se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services ou produits commandés par l'acheteur et de suspendre l'exécution de ses obligations.

De même, si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (ex : retard de paiement), un refus de vente pourra lui être proposé à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Aucune remise pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

Sauf accord exprès, préalable et écrit de EPS CONCEPT, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par l'acheteur entre d'éventuelles pénalités dues notamment en cas de non-conformité des prestations et produits à la commande, d'une part, et les sommes dues par l'acheteur à EPS CONCEPT au titre de l'achat desdites prestations, d'autre part.

VI – Clause pénale

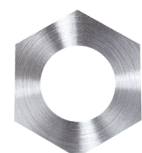
Dans le cas où EPS CONCEPT serait contrainte de recourir à une procédure contentieuse pour recouvrer des sommes dues par l'acheteur, l'ensemble des frais induits par cette procédure serait à l'entière charge de l'acheteur et celui-ci serait redevable, en plus des sommes dues (principal et intérêts de retard contractuels et légaux) et dommages et intérêts, à une indemnité égale à 1 000 € à laquelle s'ajouterait 10 % du montant de la facture impayée et ce à titre de clause pénale.

Cette indemnité est due de plein droit sans mise en demeure préalable du seul fait du recours à une procédure contentieuse.

VII – Conditions de réserve de propriété – Transfert de propriété et des risques

EPS CONCEPT se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'acheteur restera acquis à EPS CONCEPT à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acheteur dès la livraison des produits commandés. L'acheteur s'oblige en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit d'EPS CONCEPT, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. À défaut, EPS CONCEPT serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.





VIII – Modalités de fournitures des prestations et de livraisons des produits

Les prestations de services demandés et les produits acquis par l'acheteur seront fournis et livrés selon les conditions fixées dans le devis dûment signé et accompagné du montant de l'acompte exigible.

Ce délai visé dans le devis ne constitue pas un délai de rigueur et EPS CONCEPT ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'acheteur en cas de retard dans la fourniture des prestations ou la livraison des produits n'excédant pas 2 mois.

La responsabilité de EPS CONCEPT ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation ou de la livraison délivrée imputable à l'acheteur, ou en cas de force majeure. La livraison ou les services seront fournis à l'endroit indiqué sur le bon de commande, les produits voyageant aux risques et périls de l'acheteur.

L'acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison.

De même, à défaut de réserves ou réclamations expressément émises par l'acheteur lors de la réception des prestations ou lors de la livraison, celles-ci sont réputées conformes à la commande, en quantité et en qualité.

L'acheteur disposera d'un délai de 48 heures à compter de la réception des prestations ou de la réception des produits pour émettre par écrit de telles réserves ou réclamations avec tous les justificatifs y afférents, auprès de EPS CONCEPT.

En cas de fournitures avec prestations de pose, il sera établi un PV de réception à l'issue de la prestation. En cas d'émission de réserves ou de réclamations lors de la réception de chantier, EPS CONCEPT rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies et les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'acheteur.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par l'acheteur.

IX – Responsabilité – Garantie

1. pour ce qui concerne les prestations de services :

EPS CONCEPT garantit, conformément aux dispositions légales, l'acheteur contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute de l'acheteur pendant une durée de 1 an à compter de leur fourniture à l'acheteur.

Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer EPS CONCEPT, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 15 jours à compter de leur découverte.

EPS CONCEPT rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux. La garantie de EPS CONCEPT est limitée au montant HT payé par l'acheteur pour la fourniture des prestations.

2. pour les produits livrés :

Les produits livrés par le fournisseur bénéficient d'une garantie d'une durée de 1 an, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer EPS CONCEPT, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 15 jours à compter de leur découverte.

EPS CONCEPT remplacera ou fera réparer les produits et pièces sous garantie jugés défectueux.

Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre. Le remplacement de produits défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

X – Droit de propriété intellectuelle

EPS CONCEPT reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc.

XI – Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences que leurs suites seront soumis au Tribunal de commerce de RENNES.

XII – Langue du contrat – Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait loi en cas de litige.

XIII – Acceptation de l'acheteur

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à EPS CONCEPT, même si elle en a eu connaissance.

Le client (mention manuscrite)

« Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions plus particulièrement des clauses relatives aux intérêts de retard, aux litiges. »

